

## Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 13 mars 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (13)

Collation3 p. (151r, 152v, 153r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 13 mars 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47354>

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[13 mars 1873](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Audoy, Armand \(1825-1891\)](#)

Lieu de destinationLaon (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Godin renouvelle sa demande du 20 novembre 1872 pour faire déclarer d'utilité publiques les écoles libres du Familistère. Il souhaite que la demande soit présentée rapidement au Conseil départemental de l'instruction publique. Il signale au préfet qu'il répondra favorablement à la convocation envoyée par le préfet le 27 février 1873.

Notes Destinataire : Armand Audoy est préfet de l'Aisne d'avril 1871 à mai 1873.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.

## Mots-clés

[Éducation](#), [Familistère](#), [Procédure \(droit\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 05/11/2024

---

Léchavalier, rue Poicelle.  
Veuillez agréer  
Monsieur, l'assurance  
de mes sentiments  
dévoués.

Gard. J. D.

Versailles 13 Mars 73

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de renouveler  
aujourd'hui auprès de vous la  
demande que je vous ai adressée  
le 20 Novembre dernier, tendant  
à faire déclarer d'utilité publique  
les écoles libres de mon établissement.

Vous m'avez alors fait remarquer  
que mes écoles étaient placées  
dans une situation irrégulière ;  
depuis toutes les formalités ont été  
remplies pour établir leur existence  
léale. Je vous serai donc obligé  
de bien vouloir soumettre ma  
demande le plus tôt possible au  
Conseil départemental de l'instruc-  
tion publique. Je désire vivement  
que mes écoles soient soumises à  
son examen et à ses critiques

1  
2  
3